

Annexe 1B - Enseignants du 1^{er} degré Mouvement intra départemental Demander sa mutation

Je suis participant obligatoire

*Je suis un enseignant dans l'une des situations suivantes :
stagiaire, sans affectation, en réintégration ou sur un poste
à titre provisoire.*

Je suis participant non obligatoire

*Je suis un enseignant affecté à titre définitif sur un
poste et je souhaite participer au mouvement.*

**Que je sois participant obligatoire ou non obligatoire,
j'ai deux possibilités pour exprimer mes vœux**

*Je n'ai pas vocation à
faire un vœu sur mon
propre poste.*

*Si je n'obtiens pas
satisfaction au
mouvement, je reste
titulaire de mon poste.*

Vœux groupe

*Plusieurs postes sont proposés dans un même groupe.
Les vœux groupe remplacent
les vœux géographiques et les vœux larges.*

Il existe deux types de groupe :

Groupe « assimilé commune » : les postes du groupe sont géographiquement localisés dans la même commune.

Groupe « autres » : panachage des postes au sein du groupe.

Vœux sur un poste

Il est possible de faire un vœu poste précis et un ou plusieurs vœux groupes comprenant ce poste.

⚠ Si vous êtes participant obligatoire au mouvement, vous devez formuler un minimum de vœux groupes « MOB » (mobilité obligatoire). Pensez à vérifier le nombre de vœux « MOB » à formuler dans la note départementale ou directement auprès de votre DSDEN.



Bon à savoir

- Vous pouvez panacher les vœux groupes et les vœux postes précis dans votre demande de mutation.
- **Tous les postes sont susceptibles d'être vacants au mouvement !** En effet, l'algorithme cherche à pourvoir en même temps les postes vacants et ceux libérés par les candidats qui obtiennent une mutation. Avec les vœux groupes, vous ne passez pas à côté des postes libérés par vos collègues participants au mouvement !
- Un poste vous intéresse plus particulièrement dans un groupe ? Vous avez la possibilité de **classer les postes au sein d'un groupe par ordre de préférence**. L'algorithme cherche à satisfaire votre vœu de meilleur rang (ou sous-rang de vœu pour un vœu groupe) !
- Vous ne connaissez pas les postes offerts au mouvement ? **Consultez** la rubrique « **postes mis au mouvement** ».



Les résultats sont publiés sur l'application MVT1D. Un arrêté d'affectation officiel vous est ensuite notifié, selon le calendrier en vigueur dans votre département.